



## Commission des Licences

### Décision en matière du Financial Fair Play Belgique – Article P7.47 – P7.62 du règlement fédéral

#### 5479 – R.W. DARING MOLENBEEK

---

**Le 09 février 2022, la Commission des Licences composée de Bart-Jan Meganck, Président, Jacques Hulsbosch, Herman Van Impe, Jan De Luyck et Frans Verschelden a pris la décision suivante dans le cadre du Financial Fair Play Belgique sur base des éléments suivants et dans le cadre du dossier introduit par le Sporting Charleroi, dénommé ci-après le club :**

- Vu le rapport du Manager des licences en date du 19 janvier 2022 et le dossier transmis par le club ;
- Attendu que le club, conformément à l'article P7.11 du règlement fédéral, se compose des personnalités juridiques suivantes :

La SA Racing White Daring Molenbeek Future, Rue Charles Malis 61 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean BE0714.982.050 ;

L'ASBL Racing White Daring Molenbeek, Rue Charles Malis 61 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean BE0630.787.832 ;

- Attendu que tous les éléments de ce dossier ont été soumis à temps conformément à l'article P7.62 du règlement fédéral ;
- Attendu que le club a confirmé les éléments suivants :
  - o Le respect des conditions et des sanctions prévues dans cette procédure ;
  - o L'acceptation de l'arbitrage tel que prévu dans la présente procédure ;
  - o L'exhaustivité et l'exactitude de tous les documents soumis

## Pour ces raisons

### La Commission des Licences décide

- 1) Qu'**AUCUNE** sanction ne doit être imposée au club conformément à l'article P7.51 du règlement fédéral ;
- 2) Que l'exercice financier 2021 (FY), clôturé le 30/06/2021, a été pris en compte ;
- 3) Que le résultat du Financial Fair Play Belgique au 30/06/2021 s'élève à 189.727,11 € et a été déterminé comme suit :
  - ☐ Résultat après impôts au 30/06/2021 : **-392.161,15 €**
  - ☐ Corrections automatiques : 51.551,45 €
  - ☐ Autres corrections : 530.336,81 €
- 4) Que le club n'a pas procédé à des augmentations de capital ou à des éléments similaires en FY 2021 conformément à l'article P7.56.4° du règlement fédéral.
- 5) Que le résultat Financial Fair Play du club pour les exercices comptables pris en compte est de **189.727,11€** ;
- 6) Que jusqu'à présent, les augmentations de capital ou les éléments comparables suivants ont été réalisés : **0 €**.

Fait à TUBIZE le mercredi 09 FEVRIER 2022

La COMMISSION DES LICENCES



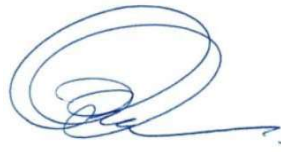
Bart Jan MEGANCK  
Voorzitter/Président



Jacques HULSBOSCH  
Ondervoorzitter/Vice-Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'H' followed by 'VAN IMPE' in a cursive script.

Herman VAN IMPE

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, circular flourish followed by 'DE LUYCK' in a cursive script.

Jan DE LUYCK

A handwritten signature in blue ink, starting with a large, stylized 'F' followed by 'VERSCHULDEN' in a cursive script.

Frans VERSCHULDEN